

Arrêté n°16204

Portant renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin (LFPT)

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 571-13 et suivants et R. 571-70 à R.571-80 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1987 portant création de la commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13656 du 23 novembre 2016 fixant la nouvelle composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin ;

Vu les arrêtés préfectoraux modifiés n°14242 du 22 août 2017, n°14860 du 1^{er} octobre 2018 et n°15073 du 10 avril 2019 fixant la nouvelle composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin ;

Vu la délibération du conseil régional d'Île-de-France du 23 septembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil départemental du Val-d'Oise du 19 juillet 2021 ;

Vu la délibération de l'assemblée communautaire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise du 8 septembre 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Montgeroult du 23 mai 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Sagy du 25 mai 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Courcelles-sur-Viosne du 29 mai 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Génicourt du 3 juillet 2020;

Vu la délibération du conseil municipal de Cormeilles-en-Vexin du 8 juillet 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Épiais-Rhus du 28 juillet 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Boissy-l'Aillerie du 15 octobre 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Frémécourt du 7 novembre 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Ableiges du 10 décembre 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Grisy-les-Plâtres du 4 mars 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bréançon du 21 mai 2021 ;

Vu le courriel de l'association sportive Thales Cristal du 8 octobre 2020 ;

Vu le courriel de la société Pontoise Aéro Maintenance du 8 octobre 2020 ;

Vu le courriel de l'association Val-d'Oise Environnement du 12 octobre 2020 ;

Vu le courriel de la société Flight Sensation du 16 octobre 2020 ;

Vu les courriels de l'association de la sauvegarde de la vallée du Sausseron et de ses abords du 17 octobre 2020 ;

Vu le courriel de l'association « Pour la renaissance du Caudron Simoun » du 20 novembre 2020 ;

Vu le courriel de l'aéro-club Hispano-Suiza du 19 février 2021 ;

Vu le courriel de la société RKC du 8 mars 2021 ;

Vu le courrier de l'association de défense des intérêts des riverains de l'aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin du 11 mars 2021 ;

Vu le courriel du Cergy-Pontoise Air-Club du 28 mars 2021 ;

Vu le courriel de l'association Les amis du Vexin du 31 mars 2021 ;

Vu le courriel de la société Ameridair Handling du 7 avril 2021 ;

Vu le courrier du Groupe ADP du 24 septembre 2021 ;

Considérant la désignation de nouveaux membres représentant le conseil régional d'Île-de-France et le conseil départemental du Val-d'Oise faisant suite aux élections des 20 et 27 juin 2021,

Considérant les résultats des élections communales et communautaires de 2020,

Considérant qu'aux termes des articles du Code de l'environnement susvisés, les membres des commissions consultatives de l'environnement des aérodromes sont désignés pour trois ans et qu'il convient en conséquence de renouveler la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin désignée par arrêté préfectoral du 23 novembre 2016,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin exerce les attributions prévues par l'article L.571-13 du Code de l'environnement. Elle est notamment consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur les zones affectées par le bruit.

Elle peut également, de sa propre initiative, émettre des recommandations sur ces questions.

Article 2 : Les membres de la commission consultative de l'aérodrome de Pontoise – Corneilles-en-Vexin sont répartis en trois collèges de 14 membres chacun, à savoir :

- le collège des représentants des professions aéronautiques,
- le collège des représentants des collectivités locales,
- le collège des représentants des associations.

Article 3 : La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Pontoise – Corneilles-en-Vexin, est composée comme suit :

3.1 – Président : **Le préfet du Val-d'Oise ou son représentant.**

3.2 – Représentants des professions aéronautiques

3.2.1 Représentants de l'exploitant de l'aérodrome

| Société | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------|------------------------|--------------------|
| Groupe ADP | M. Sébastien COUTURIER | M. Thierry VASSORD |
| | M. Olivier DELATTE | M. Franck PARIZOT |
| | Mme Annelis JENSEN | |
| | M. Christophe BOLON | |
| | M. Laurent KADDOUCH | |

3.2.2 Représentants des personnels travaillant sur l'aérodrome

| Sociétés | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|------------------------|------------|
| Pontoise Aéro Maintenance | M. Marc POUTREL | |
| Association « Pour la renaissance du Caudron Simoun » | M. Jean-Pierre CHELLET | |

3.2.3 Représentants des usagers de l'aérodrome

| Sociétés | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--|---------------------|---------------------------|
| Association sportive Thales Cristal (ASTC) | M. Laurent YOKEL | |
| Aéro-club Hispano-Suiza | M. Bernard CHOIX | M. Michel POLACCO |
| Cergy-Pontoise Air-club | M. Richard LESZEK | M. FARDEBLONNE Raymond |
| Flight sensations IDF | M. Dominique HANNE | |
| RKC | Mme Sylviane VERGNE | M. Jean-Marie BELLENGE |
| Ameridair Handling | M Eric SOTTY | |
| | M. Jeremy CHARRITAT | |

3.3 - Représentants des collectivités locales

3.3.1 Représentants du conseil régional et du conseil départemental

| | <i>TITULAIRES</i> | <i>SUPPLEANTS</i> |
|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Conseil régional d'Île-de-France | M. Jean-François RENARD | Mme Stéphanie VON EUW |
| Conseil départemental du Val-d'Oise | Mme Anne FROMENTEIL | M. Morgan TOUBOUL |

3.3.2 Représentants de l'établissement public de coopération intercommunale ayant compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores

| | <i>TITULAIRES</i> | <i>SUPPLEANTS</i> |
|---|-------------------|---------------------------|
| Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) | M. Eric NICOLLET | Mme Lena MOAL DE BOURMONT |

3.3.3 Représentants des communes concernées par le bruit de l'aérodrome

| | <i>TITULAIRES</i> | <i>SUPPLEANTS</i> |
|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Commune d'Ableiges | M. Patrick PELLETIER | Mme Sandrine ESCHBACH |
| Commune de Boissy-l'Aillierie | M. Michel GUIARD | M. Bernard DELTRUC |
| Commune de Bréançon | M. Gilles MOLLAND | M. Christian VAN ISACKER |
| Commune de Cormeilles-en-Vexin | Mme Christine BEIS | Mme Anne KEBE-SAURET |
| Commune de Courcelles-sur-Viosne | M. David FLOHART | Mme Marie-Hélène BOTTON |
| Commune d'Épiais-Rhus | Mme Émilie VALETTE | Mme Brigitte FESSY |
| Commune de Frémécourt | Mme Marie-Pierre BOURRAT | M. Philippe JOLLY |
| Commune de Génicourt | M. Olivier DESLANDES | M. Derry METAIS |
| Commune de Grisy-les-Plâtres | M. Jérôme FOUCAULT | Mme Catherine CARPENTIER |
| Commune de Montgeroult | M. Alain MATEOS | M. Pierre DUVIVIER |
| Commune de Sagy | Mme Sylvie DUFLOT | M. Dominique PAPIILLON |

3.4 – Représentants des associations de riverains de l'aérodrome et de protection de l'environnement

3.4.1 Représentants des associations de riverains

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--|-------------------------------|-------------------|
| Association de Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin (DIRAP) | M. Jean-Marc BUTEUX | M. Jean COLOMIER |
| | M. Jacky DESLANDES | M. André TROTET |
| | M. Christian BOUILLON | M. Alain DUBREUIL |
| | M. Michel BATARD | M. Daniel LAVIGNE |
| | M. Henri GOHIN | M. Emile JOBIN |
| | M. Jean-Jacques FRAIMOUT | M. Phillipe DAYOT |
| | M. Jean-Jacques BRISSEAU | M. Pascal VIROUX |
| | Mme Marie-Félice DES COURTILS | M. Gilles THOMAS |

3.4.2 Représentants des associations de protection de l'environnement

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|--|--|
| Val-d'Oise Environnement | M. Patrice Henri DUCHENE M. Arnaud DESTREE | Mme Guylaine CHIRONNIER M. Bernard LOUP |
| Association de Sauvegarde de la Vallée du Sausseron | Mme Françoise GERMAIN Mme Françoise GARDAIR | |
| Association des Amis du Vexin Français | M. Etienne BENARD M. Denis GIBON | M. Michel HENIQUE M. François MICHON |

3.5 – Représentants des administrations qui assistent à ces réunions

- M. le directeur départemental des territoires ou son représentant (DDT) ;
- M. le directeur de la sécurité de l'aviation civile ou son représentant (DSAC) ;
- M. le commandant du groupement de gendarmerie des transports aériens ou son représentant (GTA) ;
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie du Val-d'Oise ou son représentant.

Article 4 : La durée du mandat des membres de la commission représentant les professions aéronautiques et les associations est de trois ans. Ce mandat prend fin si son titulaire perd la qualité pour laquelle il a été désigné.

Le mandat des représentants des collectivités locales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat.

Article 5 : Le secrétariat de la commission consultative de l'environnement et de son comité permanent est assuré par l'exploitant de l'aérodrome, dans les conditions définies dans son règlement intérieur.

Article 6 : La commission se réunit au moins une fois par an en séance plénière, sur convocation de son président, qui fixe l'ordre du jour de chaque séance. Elle est également tenue de se réunir à la demande du tiers au moins de ses membres.

La commission peut entendre, sur invitation du président, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Article 7 : L'arrêté précité n°13656 du 23 novembre 2016 ainsi que les arrêtés modificatifs n°14242 du 22 août 2017, n°14860 du 1^{er} octobre 2018 et n°15073 du 10 avril 2019 sont abrogés.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur général de Groupe ADP, les maires des communes de Ableiges, Boissy-l'Aillie, Bréançon, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Épiais-Rhus, Frémécourt, Génicourt, Grisy-les-Plâtres, Montgeroult et Sagy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie des communes précitées et publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Une copie du présent arrêté sera communiquée à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission.

Cergy-Pontoise, **18 NOV. 2021**

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN

NB : Voies et délais de recours (articles R421-1 à R421-7 du Code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

Recours gracieux :

Monsieur le préfet du Val-d'Oise
Préfecture du Val-d'Oise
5 avenue Bernard Hirsch
CS 20105
95010 CERGY-PONTOISE Cedex

Recours hiérarchique :

Madame la ministre de la Transition écologique
92055 LA DEFENSE Cedex

Recours contentieux :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2-4 boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 CERGY-PONTOISE Cedex